

N° CP 69/65-06
Séance du 16 JUIN 2006

REÇU A LA PRÉFECTURE
29 JUIN 2006

C051
Demande de subvention de la communauté de communes
de la Vallée de la Doller et du Soultzbach
pour l'élaboration d'un GERPLAN

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du n°2000/I-602/4 en date du 2 février 2000 relative aux études préalables aux plans de gestion de l'espace rural et périurbain,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide d'accorder une subvention de 21.343 € à la communauté de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach pour l'étude préalable à l'élaboration d'un plan de gestion de l'espace rural et périurbain. Cette subvention sera prélevée au 204/20414/74.

Cette subvention sera versée de la manière suivante :

- Le versement immédiat de 4.268,60 €, correspondant à 20 % de la subvention totale ;
- Le versement de 8.537,20 €, soit 40 %, à la remise du second rapport d'étape ;
- Le versement du solde, soit 8.537,20 € au maximum, une fois l'étude validée et l'ensemble des documents remis.

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet **20 JUIN 2006**
Publication **23 JUIN 2006**
Pour le Président du Conseil Général
et par délégation

Ludovic LIONS

LE PRESIDENT


Chérie BUTTNER